

**1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE**

<b>1.1. Identification de la préparation</b>	
Nom de la préparation	<b>Amendement calco magnésien conforme à la norme NF U 44-001 : <i>Mélange de carbonates de calcium et de magnésium</i></b>
Nom chimique et formule	Carbonates de Calcium et de Magnésium / CaCO <sub>3</sub> - MgCO <sub>3</sub>
Nom commercial	<b>Voir fiche technique</b>
N° CAS	471-34-1 Carbonate de calcium 546-93-0 Carbonate de magnésium 16389-88-1 Dolomie
N° EINECS	207-439-9 Carbonate de calcium 208-915-9 Carbonate de magnésium 240-440-2 Dolomie
Poids moléculaire	100,09 Carbonate de calcium 184,40 Dolomie

<b>1.2. Utilisation de la préparation</b>
Agriculture: amendement minéral basique / Industrie des engrais

<b>1.3. Identification de la société</b>
Nom de la société : CARMEUSE FRANCE Adresse : 91 Avenue d'Acqueville 78 670 Villennes sur Seine FRANCE Tél / Fax : (33) 1 39 75 27 00 / (33) 1 39 75 25 00 Courriel de la personne responsable pour les FDS : <a href="mailto:contact@carmeuse.fr">contact@carmeuse.fr</a>

<b>1.4. N° de téléphone d'appel d'urgence</b>	
N° d'urgence européen	<b>112</b>
Centre anti-poison	<b>(33) 1 40 05 48 48</b>
Pompiers/SAMU	<b>18 /15</b>
INERIS France	<b>(33) 3 44 55 69 99</b> – Cellule d'appui aux situations d'urgences
INRS	<a href="http://www.inrs.fr">www.inrs.fr</a>
Association Orfila	<b>(33) 1 45 42 59 59</b>
N° d'urgence interne à la société	(33) 1 39 75 27 00 Non valable en dehors des heures de bureau

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

<b>2.1. Indication du danger</b>
<b>Néant</b>

<b>2.2. Danger pour l'homme</b>	
Phrases de risques	<b>Néant</b>
Remarque générale	L'amendement calco magnésien est un produit naturel inerte ne présentant aucun risque pour l'homme et l'environnement

**3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

<b>3.1. Composition</b>						
$\left( \frac{CaCO_3 \times 56,08}{100,09} + \frac{MgCO_3 \times 40,3}{84,31} \right) > 35\%$		$\left( \frac{MgCO_3 \times 40,3}{84,31} \right) > 8\%$				
CaO = MgO = 0% (pH <10)						
Composants	Formule	Poids moléculaire	N° CAS	Symbole et Phrase risque	Valeur limite d'exposition	Gamme de concentration
Carbonate de Calcium	CaCO <sub>3</sub>	100,09	471-34-1	Néant	10 mg/m <sup>3</sup>	0 à 88 %
Dolomie	MgCa(CO <sub>3</sub> ) <sub>2</sub>	184,40	16389-88-1	Néant	10 mg/m <sup>3</sup>	0 à 75 %
Calcaire magnésien	CaCO <sub>3</sub> -MgCO <sub>3</sub>	Variable	471-34-1 / 546-93-0	Néant	10 mg/m <sup>3</sup>	0 à 100 %

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Yeux

Poussières : irritation mécanique due aux particules de produit, d'où larmolement et légères douleur temporaire. Laver à l'eau courante en maintenant les paupières écartées. En cas d'irritation, consulter un ophtalmologue.

### 4.2. Inhalation

Peut irriter les voies respiratoires (poussières). Eternuements. Déplacer la source de poussières ou transférer la personne dans un endroit aéré. Consulter un médecin en cas d'indisposition.

### 4.3. Ingestion

Produit non toxique. En cas d'ingestion massive, consulter néanmoins un médecin.

### 4.4. Contact avec la peau

Produit non irritant. Laver abondamment à l'eau.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Inflammabilité

La préparation est ininflammable et non combustible.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles

Éviter le contact avec les yeux. Veiller à minimiser le taux de poussières. S'assurer que la ventilation est suffisante ou que le matériel de protection respiratoire approprié est utilisé si besoin (voir Section 8).

### 6.2. Précautions pour l'environnement

Néant.

### 6.3. Méthodes de nettoyage

Ramasser le produit mécaniquement, laver à l'eau.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Manipulation

Précautions à respecter pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux. Porter les équipements de protection individuels si besoin (voir Section 8). Veiller à minimiser le taux de poussières. Isoler les sources de poussières, utiliser les systèmes de dépoussiérage (bouche d'aspiration à chaque point de manutention). Privilégier les systèmes de manutention fermés comme les transferts pneumatiques. Lors de la manipulation de sacs, les précautions habituelles en règle de manutention des charges lourdes sont applicables (Directive 90/269/EEC).

### 7.2. Stockage

Conditions de stockage sans danger

Stocker à l'abri de l'humidité pour ne pas altérer les propriétés physiques du produit. Séparer des acides.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Valeur limite d'exposition

8.1.1. N° CAS / N° EINECS

471-34-1 / 207-439-9 Carbonate de calcium  
546-93-0 / 208-915-9 Carbonate de magnésium  
16389-88-1 / 240-440-2 Dolomie

8.1.2. Nom chimique

Carbonates de Calcium et de Magnésium



8.1.3. Valeur limite d'exposition

Non disponible.  
Respecter la VME de 10 mg/m<sup>3</sup> proposée par la Circulaire modifiée du Ministère du travail du 19 juillet 1982 pour le carbonate de calcium naturel et le carbonate de magnésium.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles de l'exposition professionnelle

Systèmes de manutention et/ou transfert préférentiellement fermés ou dépoussiérage installé pour maintenir le taux de poussières < valeur limite d'exposition. Ou porter équipements de protection individuels appropriés.

8.2.1.1. Protection respiratoire		Si concentration > VLE, Utiliser des masques anti-poussières conformes à la norme EN 149, catégorie FFP1, ou pour les forts taux de poussières une protection respiratoire actionnée par ventilateur.
8.2.1.2. Protection des mains	Néant	
8.2.1.3. Protection des yeux		Lunettes ajustées au visage avec volets latéraux ou lunettes de protection contre les poussières avec large champ de vision, conformes à la norme EN 166. Ne pas porter de verre de contact lors de la manipulation de ce produit.
8.2.1.4. Protection de la peau	Néant	
8.2.2. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement	Aucune écotoxicité connue	

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales	
9.1.1. Etat physique	Solide de couleur blanche, grise ou beige, de différentes granulométries: sable ou poudre fine.
9.1.2. Odeur	Inodore.
9.2. Informations importantes relatives à la santé, la sécurité et à l'environnement	
pH	8,5 à 9,5 à 25°C
Solubilité dans l'eau	13 à 16 mg/l à 20°C
Solubilité	Non soluble dans l'huile ou les solvants

9.3. Autres informations	
Point de fusion	(des oxydes) CaO 2570°C – MgO 2800°C
Point d'ébullition	(des oxydes) CaO 2850°C – MgO 3000°C à 100 hPa
Point de décomposition	Se décompose entre 700 et 750°C pour former du CaCO <sub>3</sub> -MgO et du CO <sub>2</sub> puis entre 825 et 900°C pour former du CaO-MgO et du CO <sub>2</sub> .
Densité relative	Poids spécifique : 2700 à 2900 kg/m <sup>3</sup> (20°C) (ISO 787-10) Masse volumique apparente : 900 – 1800 kg/m <sup>3</sup> à 20°C suivant granulométrie
Pression de vapeur	Non volatile
Coefficient de partage	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Inflammabilité	Ininflammable
Danger d'explosion	Inexplosible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Conditions à éviter	
Se décompose entre 700 et 750°C pour former du CaCO <sub>3</sub> -MgO et du CO <sub>2</sub> puis entre 825 et 900°C pour former du CaO-MgO et du CO <sub>2</sub> . Ce CaO-MgO est un produit irritant à pH élevé qui produit de la chaleur en présence d'eau.	
10.2. Matières à éviter	
L'amendement réagit de façon exothermique avec les acides pour former des sels de calcium et de magnésium.	
10.3. Remarques complémentaires	
Le carbonate de calcium et la dolomie sont des constituants naturels de la croûte terrestre.	

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Remarque générale	
Produit non toxique, en abondance dans la nature. Se référer aux § 2. et 4. pour les effets sur la santé.	

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Ecotoxicité	
12.1.8. Effet général	L'amendement calco magnésien est neutre au niveau écologique. Il est utilisé en agriculture comme amendement des sols. On le trouve dans des gisements importants et dans les eaux.

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Au niveau environnemental, le produit peut être éliminé sans danger compte-tenu de ce qui est dit aux §11 et 12. La législation européenne ne soumet pas l'élimination de la substance à un règlement spécifique. Peut être éliminé en décharge contrôlée.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Considérations sur le transport	
14.1.1. Classification	Produit non soumis aux différentes réglementations de transport
14.1.2. ADR (Route)	Produit non soumis à cette réglementation
14.1.3. RID (Rail)	Produit non soumis à cette réglementation
14.1.4. IMDG / GGVSea (Mer)	Produit non soumis à cette réglementation
14.1.5. IATA-DGR / ICTAO-TI (Air)	Produit non soumis à cette réglementation

14.2. Recommandations
Eviter de laisser échapper de la poussière pendant le transport en utilisant de préférence des camions citernes pour l'amendement sec en poudre et des camions bâchés pour l'amendement humide en sable.

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Etiquetage selon les directives européennes relatives à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement	
15.1.1. Symbole et classification de la préparation	Aucun
15.1.2. Limitation de mise sur le marché et d'emploi	Aucune
15.1.3. Mesures nationales	Aucune

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Phrases de risques
Aucune

16.2. Phrases de conseil
Non concerné

16.3. Autres informations
Cette fiche de données de sécurité complète les notices d'utilisation sans les remplacer. Les données qu'elle contient sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée, et sont fournies de bonne foi. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques qu'ils encourent éventuellement à utiliser un produit pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est fabriqué. Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les textes réglementant son activité. Il est de son entière responsabilité de prendre les précautions découlant de l'utilisation qu'il fait du produit.

16.4. Références / conformité
Cette fiche est préparée en accord avec l'Annexe II du Règlement REACH (EC) 1907/2006. Références: 1. Directive du conseil 90/269/EEC 2. Livret L64 – Panneaux et signes de sécurité – La santé et la sécurité (Signes et Panneaux de sécurité) – Règlement 1996 – Conforme avec le règlement (HSE) ISN – 0 7176 0870 0 3. IUCLID Dataset –2000 4. The Merck Index (Ed. Merck & Co, Rahway,USA)

16.5. Révision
La présente version est une version renouvelée, en vue d'être en accord avec l'Annexe II du règlement REACH (EC) 1907/2006. Date de révision : 23/07/2008

Fin de la fiche de données de sécurité de l'amendement calco magnésien